



Année 2021* – RESSORT DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS

LES CHIFFRES CLEFS DE LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les 3 axes de travail du ministère de la Justice sont :

- LA DÉTECTION – Agir tôt et plus rapidement.

Signalements précoces, réforme de la levée du secret médical, filière de l'urgence ..

- LA PROTECTION

Téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnances de protection, éviction du conjoint violent.

- LA PROBATION

Mieux suivre et prévenir la récidive. Centre de prise en charge des auteurs, audiences dédiées...



51

Téléphones grave danger
déployés



20

Bracelets anti-
rapprochements délivrés

52

Ordonnances de
protections prononcées



674

Personnes condamnées
pour des faits de violences
conjugales



*Les données concernent les tribunaux judiciaires de Tours, Orléans, Blois et Montargis.
Sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 octobre 2021.